

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE SAINT QUENTIN DU MARDI 21 SEPTEMBRE 2021

Le Président :

Merci à vous qui avez pu venir à notre assemblée générale, je sais que c'est un peu clairsemé, les conditions sanitaires et la COVID 19 y sont certainement pour quelque chose, du moins je l'espère, car nous sommes presque 2 500 adhérents, et là, actuellement, nous sommes environ 50. Donc, bienvenue à toutes et à tous, comme vous avez pu le constater, nous avons été obligés de respecter les conditions sanitaires, c'est-à-dire le pass sanitaire qui est obligatoire dans tous les lieux publics et fermés.

Le Président :

Je vais ouvrir cette assemblée générale et je vais vous lire, si le voulez bien, la synthèse au lieu du PV complet de l'assemblée générale de l'année dernière. Je vais donc vous demander de me dire si vous souhaitez qu'on vous lise la totalité du procès-verbal ou la synthèse, sachant que l'an dernier nous étions déjà dans une année comme celle-ci et pendant laquelle il y'avait très peu d'activités.

Je vous lis la synthèse

Synthèse du Procès-verbal de l'Assemblée Générale
du mardi 22 septembre 2020

« Le Président, Patrick GRIS, ouvre la 28^{ème} Assemblée Générale du C.O.S, remercie les adhérents présents ainsi que le représentant des collectivités, M. Laurent GOFFART. M. Freddy GRZEZICZAK, Maire-adjoint chargé des Affaires Sociales et des Solidarités est excusé et aucun représentant de la CASQ n'est présent. Il salue la présence de M. Gilles GOUHIER et M. Cyril MOURAIN respectivement Commissaire aux comptes et représentant du cabinet comptable.

Il rappelle les modalités d'émargements dans le hall d'entrée du Splendid et de votes à l'aide d'un carton de couleur jaune.

Il demande que deux bénévoles soient assesseurs.

Il lit après accord de l'Assemblée le compte rendu de la 27^{ème} Assemblée Générale du mardi 14 mai 2019.

Cette synthèse est approuvée à l'unanimité.

Ensuite, Mme Marianne WATISSE lit le rapport moral pour l'année 2019.

Celle-ci rappelle les dates des réunions du Conseil d'Administration ainsi que le nombre des adhérents actifs et retraités.

Elle déplore le décès de 40 adhérents retraités et de quatre agents décédés en activité.

Elle souhaite une heureuse retraite à 52 personnes et rappelle l'attribution de primes ou de bons d'achat à l'occasion de 29 naissances et le mariage ou PACS de 41 de nos adhérents.

Le rapport moral pour l'année 2019 est adopté à l'unanimité.

Le Président demande une minute de silence pour les adhérents décédés

La Trésorière, Mlle Sylvie CARPENTIER, donne lecture du rapport financier de l'année 2019.

Elle signale que le détail chiffré a été remis à chaque adhérent pour information.

Elle développe les diverses lignes financières et informe l'Assemblée que le bilan est déficitaire de 13 132.46 €, somme qui sera affecté au compte report à nouveau qui s'élèvera ainsi à 83 819 €.

Intervention de M. Serge CASIER :

Cette année, il va y avoir un excédent. Comment allez-vous le reverser et de quel montant est-il ?

Le Président :

Si vous aviez été présent au Conseil d'Administration du 19 septembre, vous le sauriez.

Avec le cabinet comptable, nous avons à ce jour estimé l'excédent à environ 100.000,00 €.

Nous allons le reverser entre tous les adhérents, actifs et retraités. Cela sera sous forme des chèques Cadhoc ou autres.

Nous devons attendre la décision des collectivités pour savoir si cet excédent n'aura aucune incidence sur le montant des subventions de l'an prochain.

Monsieur serge CASIER :

Pourquoi pas des chèques vacances ?

Le Président :

Nous prendrons notre décision quand nous aurons toutes les informations.

Le Bureau du C.O.S. se réunira et proposera des solutions aux Conseils d'Administration.

Intervention de Sylvie GORLET :

Celle-ci prend la parole : c'est compliqué de comprendre avec les tableaux et tous les chiffres. Ce serait peut-être plus facile à comprendre avec des camemberts.

Le Commissaire aux comptes répond :

Avec mes explications vous comprendrez peut-être mieux.

Le commissaire aux comptes développe une synthèse de son rapport et explique la démarche lui permettant de certifier que les comptes annuels sont sincères et véridiques.

Il informe l'assemblée qu'il ne lui a été donné avis d'aucune convention et qu'il n'en a pas relevée.

N'ayant plus de question, Mme Lydie PLOUVIER-HENOCQUE lit le rapport de la commission de contrôle qui conclue à une bonne tenue et à la sincérité des comptes.

Le Président propose un vote global pour le rapport financier, le rapport du Commissaire aux comptes et celui de la commission de contrôle.

*Les comptes de l'année 2019 sont adoptés à la majorité.
L'affectation du résultat est votée à l'unanimité.*

*Le Président demande à l'assemblée si elle a des questions.
Aucune autre question n'étant posée, le Président clôt l'assemblée, remercie les représentants des collectivités, tous les adhérents présents ainsi que l'équipe avec laquelle il travaille. La séance est levée à 15 h 05 ».*

Le Président :

Nous allons donc mettre au vote le PV de l'assemblée générale du 22 septembre 2020.

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Voté à l'unanimité

Je vous en remercie.

Maintenant je vais passer la parole à la Trésorière adjointe qui va vous lire le rapport de l'année 2020.

RAPPORT MORAL DU COMITÉ POUR L'ANNÉE 2020

Permettez-moi de vous présenter le rapport moral du comité.
L'année 2020 a vu le conseil d'administration se réunir les :
29 juin et le 19 septembre 2020.

Le nombre total de nos adhérents est de 2 608, composé de :
1 563 actifs et 1 045 retraités au 31 décembre 2020.

Plusieurs de nos collègues dont les noms suivent sont décédés en 2020

Mme AMBRUST Francine	Mme JOSSE Josette
Mme BERNARD Jacqueline	M. JUMEAUX Raymond
Mme BOISSARD Marie	Mme KLEIN Mireille
M. BOITELLE André	Mme LARTIGOT Christiane
M. BON André	M. LAURENT Bernard
M. BOUCHEZ René	M. LEFEVRE Maurice
Mme CAMBIER Claudine	Mme LEFEBVRE Ginette
M. COLLET Christian	M. LEGERE Christian
Mme COUVEZ Jacqueline	Mme MONNET Raymonde
M. DEFLOND Claude	M. MOTTE Michel
M. DEHAME Michel	Mme MOULIN Marie-Josèphe
Mme DELANCHY Annie	Mme PASBECQ Odette
Mme DESSONS Françoise	Mme PESTIAUX Andrée
Mme DEVAUX Liliane	M. PION Georges
Mme DOMONT Martine	Mme PLUCHART Jeannine
M. DURLIQUE Jean-Pierre	Mme POIX Micheline
Mme FICHELE Marie-Paule	Mme RAMETTE Madeleine
Mme GENOT Liliane	Mme REMOND Annie
Mme GOMEL Mireille	Mme RIGAUD Solange
M. GRONNIER Dominique	Mme ROY Mariette
Mme GUIDE Marie-José	M. SLASTAN Alain
M. HUMBERT Jacques	M. SUEUR Albert

Agents décédés en activité :

M. GENOT GÉRARD	Mme CARLIER MARYSE
M. FAUX DAVID	M. GOMIS GUSTAVE
M. ZAPPARATA AMÉDÉE	Mme DOLLÉ MARYSE
Mme HENNEAU DORINE	

Nous avons une pensée pour nos collègues disparus.

Nous souhaitons une longue et heureuse retraite aux agents ayant fait valoir leurs droits durant l'année 2020 et tout particulièrement à

Agents en Retraites :

M. BAUDRE JEAN-JACQUES	Mme BESAIN BRIGITTE
M. BESAIN PATRICK	Mme BONIFACE SYLVIE
M. BOURSE PATRICE	M. BUART BRUNO
M. CAMBON ALAIN	Mme CARRIER CHRISTINE
M. CHESNAY PASCAL	M. DERMY THIERRY
Mme DIA ANTA	M. DOUAY PHILIPPE
Mme DRAGON Marie-France	M. DUBOIS CHRISTOPHE
M. DUBUIS EMILE	M. DUMAND PASCAL
Mme DUVAL PASCALE	M. GAUTIER YANNICK
Mme GOMBART CLAIRE	M. GOSSET MICHEL
Mme GOULART MARIANNE	M. LAGRANGE MICHEL
Mme LALISSE MARIE-AGNES	Mme LASSON SABINE
Mme LAVENTURE PATRICIA	Mme LEGER MICHELLE
Mme LEROY AUDREY SUZANNE	M. LEU PASCAL
Mme MAGNIER ROSELINE	M. MOREL SYLVAIN
Mme MORTELLI MARIE CLAUDE	M. NEDELEC ROBERT
M. NIVALLE LAURENT	M. PARBEAU PHILIPPE
M. PONTHEUX JEAN PIERRE	Mme ROGER DANIELE
M. ROGUET DANIEL	M. ROOS RUDY
M. ROUX THIERRY	Mme SURMA IRÈNE
Mme TASSERIT MARGARET	Mme ZIEMBA MARYVONNE

Le comité, comme à l'accoutumée, a marqué ces événements par l'attribution de la prime prévue à cet effet.

Nous encourageons toujours nos amis retraités à continuer de participer à la vie du Comité et nous sommes toujours à l'écoute de leurs remarques et suggestions.

Par ailleurs, nous avons eu la joie d'apprendre au cours de l'année 2020 : 36 naissances, et le mariage ou Pacs de 20 de nos adhérents. Là aussi, en ces heureuses circonstances, le comité a participé par l'attribution d'un chéquier cadeaux.

Plusieurs amicalistes se sont vus remettre la médaille du travail, il s'agit :

Pour la médaille d'argent 20 ans :

M. ABRASSART SEBASTIEN	Mme LEGRAND MURIELLE
M. BASSELET LAURENT	Mme LETRUN DOMINIQUE
M. BONIFACE PIERRE	M. MARSY ÉRIC
M. BONON FRANCIS	Mme MARTEAU VIRGINIE
Mme BOUABDALLAH SANDRINE	M. MAZARS ERIC
Mme CARDOT ISABELLE	Mme NEF-LASSEUR BERNADETTE
Mme CERTEAUX FLORENCE	M. LEGE PHILIPPE
M. DEBAILLEUX DANIEL	M. PORIAU BENOIT
M. DEFOSSE PATRICK	M. PRAULT PATRICK
M. DELILLE FRANCK	Mme QUINT SOPHIE
Mme DURIEZ STÉPHANIE	M. REVEL VINCENT
M. FERNANDES PAULO	M. RICHET ROSARIO
M. GABRIEL THIERRY	M. SIBOUS KARIM
M. GARCON OLIVIER	M. SIMEON STEPHANE
M. GAUTHIER LAURENT	Mme STOTER SANDRINE
Mme GUILLOT LISE	Mme VARLET CÉLINE
Mme JOSSE LYDIA	M. VILAIN STÉPHANE
Mme LASKOWSKI NADIA	Mme VILLAIN MARIE-NOELLE
M. LECURU LAURENT	Mme WATISSE MARIANNE
M. LEGRAND GREGORY	

Pour la médaille de vermeil 30 ans :

Mme ALLIOT CATHERINE	Mme GADROY SANDRINE
Mme BARRERE DOMINIQUE	M. LAFOLIE JEAN-CLAUDE
M. BENDIF AMLAOUI	Mme LAURENT MURIEL
Mme BESAIN BRIGITTE	Mme LERICHE NATHALIE
Mme CHATELAIN CHRISTINE	Mme LEROY CHARLINE
Mme CHOMET ISABELLE	M. LESUR ALAIN
Mme CORBISET PATRICIA	M. PETIT LAURENT
M. DEBAILLEUX DANIEL	Mme PONCHAUX MURIEL
M. DEBREUX ALAIN	Mme ROOS FRANÇOISE
Mme DELAMOTTE PASCALE	M. ROUTIER FRÉDÉRIC
Mme DELCAMBRE MAGALI	M. SEDANO BERNARD
M. DESIMEUR PHILIPPE	Mme VANMEERBECK CHRISTINE
Mme FAUQUET LAURENCE	M. VERNET FREDERIC
M. FOUCONNIER JÉRÔME	

Pour la médaille d'or 35 ans :

Mme CARRE MARIE-CLAUDE	M. PAYEN JEAN-MARIE
Mme CHEVALIER MURIELLE	Mme PION CHRISTINE
M. LIGNEREUX STÉPHANE	

En ce qui concerne le bilan des activités, je souhaiterais mettre à l'honneur tous les membres du Club Omnisports des municipaux pour leur participation dans les domaines les plus divers tels que :

La Course à Pied - le Football - la Pêche - le Tennis - le V.T.T et le Foot en Salle, où tous ont su se distinguer.

Pour tous renseignements et suggestions, il vous est possible de consulter le site C.O.S pour prendre contact avec les divers clubs, sections et responsables.

Dans le cadre des loisirs, 41 activités avaient été programmées pour l'année 2020. Entre autres : 13 spectacles.

Mais, à la suite des conditions sanitaires, seuls 2 sorties et 8 spectacles ont pu avoir lieu, de ce fait, le C.O.S a distribué à titre exceptionnel des chèquiers cadeaux d'une valeur de 50 € pour les actifs (1 471 chèquiers distribués) et des chèques cultures d'une valeur de 50 € pour les retraités (966 chèquiers distribués).

N'oublions pas :

Les Fêtes de fin d'année composées de :

- L'Arbre de Noël et son spectacle.
- La remise de jouets et de friandises pour les enfants nés entre le 1/1/2010 et le 31/12/2020.
- L'invitation au cinéma de Noël (1 place, aux choix des films)
- La remise du traditionnel colis de Noël retraités.
- Le chèquier CADHOC 50 € pour les agents actifs n'ayant pas d'enfants ou n'ayant plus d'enfants bénéficiant de l'arbre de Noël.
- Les chèquiers CADHOC de 50 € pour les enfants nés entre le 1/1/2003 et le 31/12/2008.

La vente de billetterie :

Une nouvelle billetterie, Accro branche, est venue compléter les billetteries déjà existantes : billetterie cinéma, billetteries Disneyland et Astérix, billetteries piscine bulle, patinoire et bowling pour la Base Urbaine de Loisirs, billetterie Kidoom, Activ'Jump, les deux billetteries pour le Karting (adultes et enfants), la billetterie pour le SPA, la billetterie Laser Games, les coffrets « Wonderbox », les chèques vacances...

Les participations :

- Aux centres aérés
- Aux abonnements structures sportives (via le coupon sport).
- Aux abonnements saison culturelle
- Aux abonnements SQBB

Les versements :

- Chéquiers CADHOC aux adhérents retraités.

Ainsi que les différents partenariats et opérations de diffusions de produits divers qui sont régulièrement proposées par le C.O.S.

Aide à la famille d'un adhérent décédé en activité :

Il convient de rappeler que le Comité verse, à la famille d'un adhérent décédé en activité, l'équivalent d'un mois de salaire brut indiciaire. Cette aide financière est un geste de solidarité très important pour nous.

Je terminerai ce rapport moral en remerciant tous les amicalistes qui ont contribué de manière bénévole à renforcer et améliorer les activités du C.O.S. et qui apportent leur aide pour le bon déroulement de nos manifestations ; grand merci aux différents services des collectivités pour la mise en place des manifestations précitées et pour leur assistance technique régulière.

Espérant avoir répondu à vos aspirations, le comité reste toujours à l'écoute de vos suggestions, afin de vous donner toute satisfaction, dans la mesure de ses moyens.

Je vous remercie de votre attention.

Le Président :

Nous allons passer au vote pour le rapport moral.

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Le rapport moral est adopté à l'unanimité

Je vous remercie.

Le Président :

Vous avez pu vous rendre compte que dans ce rapport il y'avait 44 retraités décédés et 7 actifs décédés.

Donc je vais vous demander une minute de silence pour ces personnes.

Le Président :

Je vais maintenant passer la parole à notre Trésorière, Sylvie CARPENTIER pour le rapport financier de l'année 2020.

La Trésorière :

Mesdames,

Messieurs,

J'ai l'avantage de vous rendre compte par ce rapport des opérations financières du C.O.S. pendant l'exercice 2020.

ACTIVITÉS :

Le tableau de contrôle budgétaire des activités 2020 peut se résumer ainsi :

Total Budget 2020 : 751 090.00 €

L'écart des produits est de : 1 311.17 €

**Soit la différence entre 751 090 € Budgété
Et 749 778.83 € réalisé**

L'écart des charges est de : 51 627.82 €

**Soit la différence entre 751 090 € budgété
et 699 462.18 € réalisé**

Soit au total un résultat net de la période de : 50 316.65 €

FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2020 ANNEXE 1

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 82 484.81 € le détail vous est fourni à l'annexe 1.

ACTIVITÉS DE LOISIRS 2020 ANNEXE 2

Son montant s'élève à 82 760.82 €

Le détail pour chacune des activités de loisirs vous est indiqué en annexe 2.

PRESTATIONS ADHERENTS 2020 ANNEXE 3

Le détail des prestations adhérents pour l'exercice 2020 se chiffre au total pour les 4 collectivités à : 135 066.96 €

Je vous rappelle que les Prestations Adhérents sont incluses dans le budget global depuis le 1er janvier 1999.

COMPTES ANNUELS

L'ensemble de ces activités est repris au niveau des comptes annuels de l'association qui ont été transmis aux collectivités aux fins d'examen, à la Commission de Contrôle et au Commissaire aux comptes pour son rapport à l'Assemblée Générale. Le total du bilan actif et passif est de 347 589 €

Le résultat de l'exercice clos au 31/12/2020 soit un excédent de 50 316 € sera affecté au compte report à nouveau pour la somme de 50 316 €, après l'affectation de l'excédent le montant du report à nouveau s'élève à 134 135 €

Je vous remercie de votre attention.

Le Président :

Est-ce que vous avez des questions à poser à la Trésorière concernant les chiffres qu'elle vous a annoncés ?

Vous aviez reçu par courrier le bilan de l'année 2020.

Un adhérent :

En fait, le tableau reçu comporte des erreurs au niveau des écarts, etc.

La Trésorière :

Les écarts n'ont pas été repris.

L'adhérent :

Bon, globalement, j'ai retrouvé les chiffres que tu as donnés, il y'a juste dans les frais de fonctionnement 2020, moi je ne trouve pas 91 200 €.

La Trésorière :

Non, c'est 82 484.81 €.

L'adhérent :

Moi je trouvais 88 990.75 €, mais on en discutera, c'était juste pour dire qu'au niveau du tableau, il n'y avait pas toutes les informations.

La Trésorière :

Oui, c'est les écarts, on a fait très vite, car nous étions tenus avec les dates, et quand les bilans sont partis, ils n'apparaissent pas.

Les écarts que j'explique un peu à l'assemblée générale, c'est la différence entre ce qui est budgété, colonne budget 2020 et la colonne des charges et des produits.

L'adhérent :

C'est une remarque qui m'a été faite sur l'organisation de réception son buffet, 4 468.95 €, alors la personne qui m'a fait cette remarque m'a dit qu'avec le COVID il se demandait pourquoi de telles dépenses.

Le Président :

Je vais te répondre. L'explication, bien sûr vous ne pouviez pas la connaître, vous avez remarqué que pour faire la distribution des jouets, des chèques CADHOC de fin d'année, nous avons été obligés de travailler sur cinq sites. Et sur chaque site, j'avais quatre à cinq agents et on y travaillait les journées complètes. Donc, la grosse partie de cette somme-là, c'est tout simplement parce que je faisais livrer sur place du café le matin avec des viennoiseries, des sandwiches pour le midi avec des boissons, et toutes ces sommes-là pendant les cinq jours sur les cinq sites, totalisent presque 4 000 €.

Alors on l'a mis dans cette ligne-là, car c'est de la restauration, mais ce n'était pas pour faire la fête.

Est-ce que ça te convient comme explication ?

On a d'ailleurs toutes les factures justificatives.

Mais tu as tout à fait raison, et c'est pour ça que les assemblées sont faites, c'est justement pour nous faire remonter toutes ces petites remarques. Mon explication a été comprise par tout le monde ?

Très bien. Y'a-t-il encore des questions pour Sylvie ?

Le Président :

Je vais passer la parole au Commissaire aux comptes, M. Gilles GOUHIER.

Le Commissaire aux comptes :

M. le Président, Mesdames et Messieurs, bonjour à tous. Je ne vais pas comme les années précédentes vous faire la lecture intégrale de mon rapport, enfin, il y'a deux rapports, le rapport général sur les comptes et le rapport spécial, mais je vais vous en donner des extraits, les paragraphes les plus importants.

Donc à l'assemblée générale de l'association Comité des Œuvres Sociales, opinion :

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre conseil d'administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Comité des Œuvres Sociales du personnel des services municipaux de la ville de Saint-Quentin relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils vous ont été présentés, tel qu'ils sont joints à mon présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont en regard des règles des principes comptables réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Deuxième chapitre, du rapport, c'est le fondement de l'opinion.

Donc j'ai effectué mon audit selon les normes d'exercices professionnels applicables en France et j'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Troisième partie, indépendant, je rappelle que j'ai réalisé cette mission dans le respect des règles d'indépendances prévues par le code de commerce et par le code de déontologie.

Ensuite, il y'a tout un déroulement sur la justification des appréciations, sur les vérifications spécifiques.

J'ai également procédé conformément aux normes d'exercices professionnels applicables en France aux vérifications spécifiques par les textes légaux et je n'ai pas d'observations à formuler.

Je rappelle ensuite que les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Ensuite, il y'a tout un chapitre sur la responsabilité du Commissaire aux comptes, dont je ne vous ferais pas la lecture.

Voilà, ça, c'est pour le rapport sur les comptes annuels, donc la phrase la plus importante c'est que je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères.

Ensuite, je dois vous présenter, comme l'exercice précédent, le rapport spécial, c'est sur les conventions, les opérations qui pourraient lier votre association avec les administrateurs.

Donc j'ai mis en œuvre toute diligence nécessaire, je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention et qu'au cours de ma mission, je n'ai relevé aucune convention.

Voilà, je vous remercie pour votre attention.

Le Président :

Merci M. GOUHIER.

Donc pour le rapport de la commission de contrôle, je vais vous lire le rapport qui a été fait par Mme Lydie PLOUVIER-HENOCQUE, qui n'a pas pu être présente à cette assemblée.

« Je soussigné Lydie PLOUVIER-HENOCQUE, membre de la Commission du contrôle du Comité des Oeuvres Sociales de la Ville de Saint-Quentin et des collectivités affiliées, mettre présentée dans les locaux de l'association, salle René BAUBE, au palais de Fervaques, ce vendredi 10 septembre 2021.

Le compte rendu d'activités pour l'exercice 2020 m'a été présenté accompagné du décompte analytique. J'ai pu prendre connaissance des documents relatifs à la comptabilité du Comité et ai pu examiner les dépenses et recettes propres à chaque activité.

Durant notre examen, j'ai pu bénéficier des éclaircissements de la Trésorière lorsque cela fut nécessaire et chaque questionnement a obtenu la réponse appropriée.

En conclusion, je constate la bonne tenue et la sincérité des comptes dans le rapport financier ».

Le Président :

Nous aller passer à un vote global pour le vote financier 2020, le vote du rapport du Commissaire aux comptes et le rapport de la commission de contrôle.

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Adopté à l'unanimité

Je vous en remercie.

Le Président :

Maintenant, il faut que nous fassions l'approbation du résultat de 2020. Donc, l'affectation du résultat 2020 est de 50 136 €, c'est donc à mettre dans le report à nouveau.

On vote pour ce report à nouveau et cette somme.

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Adopté à l'unanimité

Je vous en remercie.

Le Président :

Nous n'avons pas eu d'élus qui sont venus, donc nous n'avons pas d'élocution de personnalités à faire, et donc, j'ai respecté les conditions sanitaires, c'est pour cela qu'il n'y a pas de pot à la fin de cette assemblée, j'en suis désolé.

C'est vrai que ça manque beaucoup, ça fait presque deux ans, la convivialité en prend un sérieux coup, on a besoin de contacts, de parler, malheureusement, cela n'a pas été le cas cette année.

Une adhérente :

Bonjour, je voulais savoir si bientôt on peut espérer avoir une permanence au CTA ?

Le Président :

La permanence au CTA, on va certainement la reprendre début octobre, on a obtenu une salle, car la salle que l'on avait au CTA ne nous convenait pas, on ne venait plus, surtout dans les conditions actuelles.

On a donc la salle dans le modulaire gauche, la salle de réunion.

On l'aura le jeudi de 7h30 à 11h00 tous les jeudis.

On a également un autre bureau pour la permanence tous les 15 jours à la CASQ, boulevard Victor Hugo, elle se trouve au même endroit, au service des eaux là où il y'a les bureaux, on va tout au fond et c'est le bureau tout au fond à droite.

Là, par contre, il faut que l'on réserve régulièrement pour bénéficier de la salle.

Par contre, le CCAS on supprime la permanence, il n'y a presque personne, et le CTA n'est pas loin, il y'a de la place pour stationner et cela évite au personnel du CCAS de monter en ville.

C'est bon, j'ai répondu à votre question Madame ? Très bien.

D'autres questions ?

M. PETIT :

Bonjour à tous, j'aurais voulu savoir au niveau des activités, quand elles allaient reprendre, sports d'hivers, journée Paris ...

Le Président :

Alors, les sports d'hivers, généralement on signe les contrats au mois de mai avec commencement des paiements en juin. Là, on ne pouvait rien prévoir, car à cette période-là, on ne savait pas où on irait, je pense que pour l'année prochaine, on va être trop court.

Les paiements ne pourront pas s'étaler sur le nombre de mois que l'on faisait avant.

M. PETIT :

Et sur les journées alors ?

Le Président :

Les autocaristes commencent à reprendre les voyages, là actuellement, disons qu'il n'y a pas beaucoup de demandes, les gens hésitent à s'enfermer dans un bus à 50 personnes, mais ça va reprendre.

Dès qu'on est libéré des contraintes sanitaires, on va reprendre nos anciennes activités.

M. PETIT :

D'accord, merci.

Une adhérente :

Et la saison culturelle ?

Le Président :

La saison culturelle, on n'a rien repris, d'ailleurs on n'a rien reçu.

La Trésorière adjointe :

On n'a rien repris, car cela a été très compliqué de rembourser les gens cette année.

On doit réserver nos spectacles en juin, et là, on ne pouvait pas parce qu'on ne savait pas comment cela allait évoluer, on n'a donc pas pris le risque sachant que l'on ne savait pas ce qui se passerait en septembre. Ceux prévus, on n'a pas repris, par contre, il arrive qu'ils rajoutent des spectacles en cours d'année, on verra, mais en tout cas, ceux qui sont dans la plaquette, on n'aura rien.

Le Président :

Oui, ce n'est pas facile parce que déjà on a ou 40 ou 50, maximum 60 places, et comme on n'a pas pu prendre nos dispositions en juin, il y'a déjà beaucoup de spectacles qui sont déjà complets.

Mais on vous tient au courant dès que l'on peut en faire un.

Nous, du moment où l'on a des places à vendre, on est prêts à les vendre. D'autres questions ?

Un adhérent :

Pourrait-on moderniser un peu le C.O.S au niveau, par exemple, des places cinéma.

Au lieu de se déplacer au C.O.S, pourquoi ne pas créer un site où l'on pourrait retirer des places électroniques, par exemple. Il y'a beaucoup d'entre nous malheureusement qui ne peuvent pas toujours se déplacer pendant les permanences, vu que l'on est à l'accueil du public.

Le Président :

Je rappelle quand même que pour venir au C.O.S, vous avez le droit de le faire sur votre temps de travail. Après, bien sûr, si ce n'est pas facile, car vous accueillez du public, il faut savoir que des activités comme le cinéma, comme la plupart des billetteries, vous pouvez donner votre carte à un collègue qui vous les prend. La seule chose que vous ne pouvez pas faire, c'est de faire prendre un chéquier vacances par un collègue. Dans ce cas-là, exceptionnellement une procuration écrite, là, c'est vraiment de l'argent que l'on distribue, tandis que pour toutes les autres billetteries, vous pouvez confier votre carte à un collègue.

La Trésorière adjointe :

En sachant qu'on a ouvert les permanences à 13h00 au lieu de 13h30 justement pour les agents qui sont sur leurs lieux de travail à 13h30 et qui ne pouvaient pas venir.

Maintenant, ils peuvent venir avant d'aller travailler.

Le Président :

D'autres questions ?

Il faut votre nom pour qu'on le mette sur le rapport.

C'est l'état civil ? Ok

Le Président :

On vous a lu le rapport, c'est l'année 2020.

Mais je voulais aussi, car on m'a posé la question tout à l'heure dans le hall évoquer le sujet des places de piscine. C'est vrai qu'auparavant, les agents avaient un système de 26 places pour six mois renouvelables, je crois, et les collectivités dans leurs dernières décisions ont annulé cet acquis, c'est-à-dire que vous n'avez plus le droit aux places gratuites de piscine, que ce soit Jean BOUIN ou Gauchy, c'est pareil.

Donc, j'ai été sollicité par les collectivités et par Mme le Maire pour savoir si j'acceptais de prendre en charge les places de piscine.

On a fait une étude et il était impossible que l'on puisse fournir tous les agents à 4 places par mois gratuites.

Maintenant ça fait partie d'une billetterie, la billetterie piscine, vous avez le droit à 2 places par adhérent, conjoint ou ayant droit par mois. Je sais bien que ce n'est plus l'équivalent d'une place par semaine, mais c'est ce que l'on peut faire actuellement dans nos moyens.

On vous vend les places à plus de 50% de réduction du prix d'achat. Une place adulte est à 3.24 €, on la vend 1.50 € et les places enfants, on les vend 1 € et on les achète 2 €.

D'autres questions concernant les activités ?

Intervention d'une adhérente concernant la restauration.

Le Président :

On avait pris des contacts pour avoir un partenariat avec le restaurant MBK en 2019, et l'on devait tout mettre en place pour 2020. Est arrivé le COVID, conclusion, tout a été annulé, il faut que l'on reprenne les négociations.

Si je me souviens bien dans ce que tu m'avais expliqué, les prix sont intéressants, il y'a divers menus, mais quand on vient de l'extérieur, on a une quote-part à payer et vous vous souhaitiez que le C.O.S prenne en charge une partie de cette quote-part. Je ne sais pas si le restaurant est rouvert. Je vais reprendre contact avec le responsable.

Entrée plat dessert pour 8 €.

Ça peut intéresser plutôt que de manger un sandwich tous les jours dans un coin.

Il faut également une traçabilité, ce sera donc certainement la carte du C.O.S. Sinon, c'est toujours en cours.

D'autres questions ?

Le Président :

Si c'est ça, je vais clôturer cette assemblée.

Je vous remercie fortement d'être venus.

Nous avons eu peu d'adhérents, mais intéressant, car nous avons eu des questions qui ont été soulevées.

Je vous souhaite un bon après-midi, bonne continuation.

Au revoir Mesdames, Messieurs, merci beaucoup.

Saint-Quentin, le 3 février 2022

La séance est levée à 14 h 45